

## Bulletin mensuel des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants

N°2024 - 02 – Février 2024

Le bulletin mensuel des AMM présente les décisions délivrées concernant des produits phytopharmaceutiques et des adjuvants : les décisions de retrait de produits, les nouvelles autorisations de mise sur le marché et les modifications majeures d'AMM (nouveaux usages accordés, modification des conditions d'emploi, retraits d'usages...).

Les nouvelles AMM concernent les produits de référence, génériques, de revente et de seconde gamme. Les seconds noms commerciaux ne sont pas mentionnés dans ce bulletin.

### I - Nouvelles autorisations de mise sur le marché en gamme PROFESSIONNELLE

Nom du produit	N°AMM	Fonction	Cultures (*)							Substances actives	Formulation	Date de la décision
			GC	A	V	D	L	O	ZNA			
FLEXUM	2230388	Insecticide					X	X		Flonicamide, huile essentielle d'orange	Concentré émulsionnable	26/12/2023
LUCIO PRO	2230840	Molluscicide				X				Phosphate ferrique	Appât prêt à l'emploi	19/12/2023

(\*) GC : grandes cultures  
L : cultures légumières

A : arboriculture  
O : cultures ornementales

V : viticulture  
ZNA : zones non agricoles

D : cultures porte graines, cultures tropicales, plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires

### II - Modifications d'autorisations majeures (renouvellements d'AMM, extensions d'usages...)

Nom du produit	N°AMM	Fonction	Substances actives	Gamme d'usages	Nature de la modification	Date de la décision
MOVENTO	2110086	Insecticide	Spirotétramate	Professionnel	Extension usage mineur	18/12/2023
VEGELUX PRO	2120156	Adjuvant pour bouillie herbicide	Huile de paraffine (CAS n° 8042-47-5)	Professionnel	Renouvellement décennal	18/12/2023

- Pour retrouver les **conditions d'autorisation** (cultures concernées, bio-agresseurs cibles, conditions d'emploi), consulter le texte intégral de la décision sur le [registre des décisions](#) ; une requête sur le nom du produit ou le numéro d'AMM permet d'accéder aux documents ou consulter le site [E-Phy](#), catalogue des autorisations ;

- Pour consulter les décisions liées à des **dérogations temporaires (dites 120 jours)**, consulter le [site du ministère chargé de l'agriculture](#) ;
- Pour connaître les produits inscrits sur la **liste des produits de biocontrôle**, consulter la [Note de service DGAL/SDSPV/2023-400 du 23 juin 2023](#) publiée au bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture ;
- Pour retrouver les listes détaillées des **produits retirés et les délais de grâce** associés, consulter les actualités du site [E-Phy](#) ;
- Pour retrouver toutes les informations sur les **substances actives** et la réglementation européenne associée, consulter [EU Pesticides database](#).